

Châtillon, le 26 juin 2024

**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL DE QUARTIER LE STADE-JOLIOT-CURIE  
Mercredi 12 juin 2024**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE DOUZE JUIN À VINGT HEURES** les membres composant le conseil de quartier le Stade-Joliot-Curie de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 14, en présence du public et sous la présidence de **Martine GOURIET**, Adjointe à la Maire à la suite de la convocation qui leur a été adressée, **le 5 mai 2024**

**Présents et présentes :**

Mme GOURIET Martine, Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320)

M. BOURLON Michel, Mme CHAMBONNET Geneviève, Mme FAVEREAU Amélie, M. GLAPIAK Erwan, M. GUTTMANN-FAURE Ulysse, Mme JASTIER Sylvie, M. MERIALDO François, Mme MORANGE-MAJOUX Françoise, M. MOULIN Jean-Marc, Mme MOUSSAOUI Louisa, M. NADITCH Bruno, Mme PEREZ CERUELO Ana Isabel, Mme SLOMSKA Cécile,

Lesquels formant la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

**Absents excusés :** Mme CASTAING-DEBAT Clothilde, M. MICHEL Alain,

**Absents et absentes :** 0

**Étaient également présents :**

Mme AZZAZ Nadège, Maire de Châtillon (92320)  
M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320)  
M. PFEIFFER'OVA Julien, directeur de cabinet de Mme la Maire

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

1. Accueil en présence de Mme la Maire
2. Règles de fonctionnement
3. Présentation des conseillers et élection du co-présidents
4. Signature des engagements
5. Prise de photos
6. Présentation du procès-verbal du conseil du 8 février 2024
7. Temps d'échange avec les conseillers
8. Échanges avec les Châtillonnais présents

## **1. Accueil en présence de Mme la Maire**

Madame Gouriet salue et remercie le public ainsi que les nouveaux conseillers de quartier pour leur présence à cette séance d'installation qui est importante pour guider les futurs travaux qu'ils vont mener ensemble et donne la parole à Mme la Maire.

Madame la Maire salue les conseillers de quartier et le public nombreux, elle précise qu'elle ne sera pas présente aux conseils afin de laisser libre cours aux débats mais pourra venir sur invitation. Elle remercie les conseillers de s'être présentés pour participer à la démocratie locale de la ville qui n'est pas un vain mot. La démocratie ne s'arrête pas uniquement à solliciter des élections tous les 6 ans pour être élus, il est important de continuer à concerter les habitants par lesquels nous sommes élus, tout au long d'un mandat. C'est la raison pour laquelle dès l'arrivée de l'équipe en 2020, les conseils de quartiers ont été mis en place avec tirage au sort pour garder une impartialité.

Pour cette 2<sup>ème</sup> session, le règlement intérieur a été modifié par M. Mouton, suite aux suggestions des conseillers de quartier qui ont jugés qu'il serait intéressant de garder une continuité de suivis des travaux engagés, en permettant à certains membres de maintenir leur candidature pour un second mandat. Les problématiques du quotidien y sont abordées mais aussi des sujets importants tel que les sens de circulation, la mise en sens unique de certaines voies. L'écoute des demandes, des suggestions et des apports des conseillers de quartier a vraiment permis de faire aboutir certains sujets, ce qui montre vraiment le sens de la concertation.

La démocratie participative est aussi constituée de plusieurs autres groupes :

- le comité consultatif d'urbanisme,
- le comité accompagnant la médiathèque sur les choix éditoriaux et documentaires,
- la Commission communale pour l'accessibilité (CCPA)
- le groupe « Ensemble pour les Châtillonnaises » pour l'égalité homme-femme.

De plus, afin de permettre une dynamique et d'évaluer cette démocratie locale, elle a souhaité créer un observatoire présidé par un élu de l'opposition afin d'avoir une position plus large.

Elle indique aux conseillers de ne pas se censurer, tous les sujets peuvent être abordés, si les conseillers en expriment le besoin, elle pourra se rendre disponible pour assister aux débats.

Elle remercie encore les conseillers de quartier de prendre sur leur temps libre, professionnel et familial car l'engagement pour l'intérêt général n'est jamais simple. Elle rappelle la notion juridique : « l'intérêt général ne saurait être la somme des intérêts particuliers » il faut savoir se hisser au-delà, il peut y avoir des solutions qui ne conviennent pas personnellement mais qui seraient, au vu du plus grand nombre la solution la meilleure.

L'intérêt général transcende l'intérêt particulier, c'est un gage de la vitalité de la démocratie représentative afin de ne pas décider tout seul.

Elle souhaite une bonne élection du co-président aux futurs candidats et une bonne mandature riche de débats à toute l'équipe du conseil.

## **2. Règles de fonctionnement**

Madame Gouriet rappelle les règles de fonctionnement des séances afin de prévoir leur bon déroulement :

- Se respecter les uns les autres,
- S'exprimer en toute sincérité en recherchant l'intérêt général
- Participer activement aux sujets et aux séances.

- La parole sera d'abord donnée aux conseillers de quartier puis ce sera au public de s'exprimer.
- elle précise que le règlement intérieur est disponible sur le site de la ville dans la rubrique « Participez ! » pour accéder aux pages concernant les conseils de quartiers.

### **3. Présentation des conseillers et élection du co-président**

- Mme Perez Ceruelo Ana Isabel, habite dans une voie privée du quartier, représentante des parents d'élèves de l'école Joliot-Curie, elle trouve intéressant et important de participer à la vie de la ville et souhaite donc s'impliquer encore plus grâce au conseil
- Mme Morange-Majoux Françoise habite avenue C. Perrière, vers l'établissement Erhmann, est une ancienne conseillère et a trouvé l'expérience très intéressante et a souhaité la renouveler pour continuer à participer activement à la vie locale.
- M. Merialdo François habite aussi vers Erhmann, ancien officier de l'armée de terre et travaille toujours dans le secteur de la défense, il habite la ville depuis 2017 et souhaite s'impliquer dans la vie de la commune
- M. Moulin Jean-Marc, 57 ans travaille pour un groupe d'assurance et habite Châtillon depuis 1998 rue Amélie, était déjà dans l'équipe précédente et a souhaité renouveler car les sujets à débattre sont intéressants et permettent de savoir ce qu'il se passe dans le quartier.
- M. Bourlon Michel habite allée Ravel au niveau du Darty, était aussi déjà conseiller du quartier.
- Mme Jastier Sylvie habite avenue C. Perrière au niveau du stade depuis 28 ans, 2 grands enfants, active dans de nombreuses associations, ravie de participer au conseil pour partager les visions différentes en fonction des endroits d'habitation. Elle espère que tous les avis feront avancer les sujets.
- Mme Favereau Amélie vit depuis 15 ans à Châtillon et 5 ans rue Esther Cordié au niveau du café du stade. Elle a renouvelé sa candidature car elle a trouvé l'expérience très riche et s'est sentie utile. Elle a une fille au collège et une dans l'école Joliot-Curie, elle connaît donc bien les sujets scolaires et sportifs.
- M. Guttmann-Faure 23 ans, étudiant en droit constitutionnel à la Sorbonne et salarié à côté. Il vit chez sa mère qui habite la cité blanche (rue de Malakoff) en face du stade. Il a créé une association pendant la crise sanitaire « Cop1-Solidarités étudiantes » pour venir en aide aux étudiants au niveau alimentaire et grâce à laquelle il a rencontré l'équipe municipale qui l'a beaucoup soutenu. Il a passé la main sur cette activité qui malheureusement continue afin de pouvoir poursuivre ses études. Il est ravi d'avoir été tiré au sort, il connaît bien la ville et circule beaucoup à vélo, en scooter, et à pied.
- Mme Chambonnet Geneviève, retraitée, habite Châtillon depuis 1990 et depuis 20 ans avenue Amélie était l'ancienne co-présidente du conseil, elle s'est toujours intéressée à la vie municipale et a trouvé les débats intéressants surtout ceux concernant les déplacements et les recherches pour créer une trame verte.
- Mme Slomska Cécile habite depuis toute petite à Châtillon et depuis peu rue Victor Hugo. Elle travaille dans le 5<sup>ème</sup> syndicat représentatif en France. Elle est intéressée par la chose publique, elle est donc très heureuse d'avoir été tirée au sort.
- Mme Moussaoui vit depuis toujours à Châtillon et habite la cité blanche rue de Malakoff. Elle vient par curiosité car n'a pas eu connaissance des procès-verbaux des réunions, elle aimerait connaître les retombées des décisions des conseils de quartier. Elle est ravie d'avoir été tirée au sort pour la 1<sup>ère</sup> fois de sa vie et de participer aux conseils.
- M. Naditch habite depuis 1961 à Châtillon dans un immeuble social. Était déjà conseiller au précédent conseil. Il est très actif dans plusieurs secteurs (associations culturelles et sportives, habitat, syndicat professionnel). Il travaille dans un établissement scolaire. Il remercie la municipalité pour la mise en place de ces conseils qui permettent de faire avancer et/ou modifier des projets en donnant son avis dans l'intérêt commun, malgré des débats quelque fois houleux mais toujours respectueux.
- M. Glapiak Erwan habite villa Suzanne, marié, 2 enfants, 2 voitures, de nombreux vélos et trottinettes. Il a découvert le conseil et souhaite participer à la vie du quartier au quotidien et partager les visions de tous les habitants sur les sujets abordés et les faire avancer dans l'intérêt commun.

Mme Gouriet trouve que ce nouveau conseil est plus diversifié que le précédent et la moyenne d'âge a diminué grâce à la présence de 2 jeunes gens qu'elle remercie de leur investissement ainsi que tous les autres nouveaux conseillers.

Elle invite les conseillers à candidater pour le poste de co-président, en rappelant que le rôle de celui-ci est de préparer l'ordre du jour en repérant les sujets et coanimer les réunions.

→3 personnes se présentant, Mme la présidente indique qu'elle préfère le vote à bulletin secret via la petite urne transparente préparée à cette fonction.

#### Déroulement du vote pour la nomination du co-président :

\*le prénom du candidat choisi doit être indiqué sur le bulletin de vote distribué aux conseillers,

\*glisser le bulletin plié dans l'urne au passage de celle-ci sur le tour de table.

\*à la fin du dépouillement, la personne qui aura le plus de voix deviendra co-président.

\*si 2 candidats sont à égalité, il y aura un 2<sup>ème</sup> tour.

\*les candidats peuvent voter

-M. Naditch suggère un vote à plusieurs tours mais la majorité des conseillers n'est pas de son avis

-Mme Gouriet ne participe pas au vote, le nombre de votants est donc de 13

A la demande de la présidente, les 2 jeunes conseillers qui représentent la parité, font office de scrutateurs pour sortir et lire les bulletins de l'urne.

M. Mouton inscrit le nombre de voix à l'écran à la vue de tous, au fur et à mesure de la lecture

Erwan : 3

Françoise : 7

Sylvie : 2

Vote blanc : 1

A l'issue de cette procédure, Mme Morange-Majoux Françoise est élue co-présidente auprès de Mme Gouriet.

#### Autres informations :

M. Mouton rappelle que la co-présidente est d'office participante aux réunions du Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et à l'observatoire de la démocratie participative.

Il précise également que lors du tirage au sort des conseillers de quartier le 30 avril, une liste de candidats complémentaires venait s'ajouter aux premiers. Ces suppléants sont au nombre de 2 pour le quartier du stade-Joliot-Curie et ne prendront place autour de la table qu'en cas de démission ou absence récurrente (de 2 réunions consécutives) d'un membre. En attendant cette éventualité, ils peuvent assister aux réunions du conseil en tant que public.

M. Mouton présente un nouveau sujet important qui se développe sur la ville, il s'agit de la Commission Communale Pour l'Accessibilité :

#### **Qu'est-ce que la CCPA ?**

La CCPA est une instance de démocratie participative obligatoire dans les villes de plus de 5 000 habitants

Elle est composée :

- de représentants de la commune,
- d'associations représentant les personnes handicapées (tous les types de handicap),
- d'associations représentant les personnes âgées,

- de représentants des acteurs économiques,
- ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

La CCPA dresse le constat de l'état d'accessibilité : du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Elle fait aussi toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant et établit un rapport annuel présenté en conseil municipal.

À Châtillon, les missions de la CCPA ont été élargies à tous les domaines de la société pour aller vers l'accessibilité universelle (escaliers, informations, LSF, Braille, ...) et l'inclusion dans les domaines de :  
- l'éducation - l'emploi - la culture - le sport, ...

Des bénévoles participent aux réunions afin de faire part de leurs idées et de leurs avis pour améliorer la vie de l'ensemble des châtillonnais en situation de handicap et par extension de l'ensemble de la population.

La demande de ce soir est de trouver un ou une volontaire au moins, qui serait le ou la conseiller(e) relais handicap de son quartier, ce nouveau relais permettra de faire connaître les personnes concernées ainsi que leurs besoins et les problématiques auxquelles elles sont confrontées.

Les missions consisteront à :

- être un relais entre les habitants et la municipalité sur les questions liées au handicap
  - être vigilant sur les problèmes d'accessibilité
  - sensibiliser les conseillers de quartier et les riverains
  - faire part à la CCPA, des informations recueillies sur le quartier, en assistant aux réunions biannuelles ou en informant le service handicap
- par mail : [handicap@chatillon92.fr](mailto:handicap@chatillon92.fr)  
par téléphone au : 01 58 07 15 32 ou au 01 58 07 15 34.  
ou via l'application « Mon Châtillon ».

Le service handicap est à votre disposition pour toute question ou information ou formation sur le sujet du handicap et de l'accessibilité.

M. Guttman-Faure et M. Naditch se portent volontaires pour transmettre des informations sur ces sujets d'accessibilité et du handicap.

#### Moyen de communication entre conseillers :

Mme Gouriet propose de trouver un moyen de communication inter conseillers afin d'échanger et propose de créer une boucle WhatsApp.

Après une explication du fonctionnement de ce système et l'avis négatif de certains conseillers, il est décidé de créer une boucle fermée WhatsApp pour ceux qui le souhaitent et que les personnes qui ne souhaitent pas l'utiliser contactent et soient contactés par téléphone ou messagerie par les co-présidents.

Le fonctionnement de la boucle doit rester sur les sujets du conseil, ne pas mélanger les affaires privées, ne pas y mettre de photos personnelles et de rester courtois les uns envers les autres. Il est également demandé de ne pas transférer les échanges. S'il s'avérait que ce système ne fonctionne pas, Mme Gouriet y mettrait fin.

#### **4. Signature des engagements**

Les conseillers ont signé le formulaire d'engagement à participer au conseil de quartier. Celui-ci indique que :

- La présence aux réunions doit être régulière comme le prévoit le règlement et qu'en cas d'empêchement le conseiller doit le signaler au service administratif.
- Dans le cadre de leur fonction de conseiller de quartier, ils ont pris connaissance des informations concernant la gestion de leurs données personnelles selon le RGPD.

#### **5. Prise de photos**

Un document de consentement au droit à l'image est également remis en signature aux conseillers de quartier qui autorise la commune de Châtillon à titre gracieux, sans limitation dans le temps à :

- les photographier, les filmer et enregistrer leur voix
  - reproduire, exploiter et diffuser ces documents (photos, vidéos, enregistrements) en tout ou partie, sous toutes formes et sur tous les supports de la commune et de ses partenaires.
- Cette autorisation permettra notamment de créer un ensemble de portraits des conseillers (trombinoscope) sur le site de la ville afin de les faire connaître aux Châtillonnais.

La photographie de la ville prend alors une photo de chaque conseiller ayant accepté cette demande.

Un conseiller n'autorise pas la municipalité à disposer de son image et autres données personnelles.

#### **6. Présentation du procès-verbal du conseil du 17 janvier 2024**

Mme Gouriet rappelle que les procès-verbaux sont disponibles sur le site de la ville.

Un tableau de suivi des sujets peut également être utilisé pour les retrouver plus facilement ainsi que les supports de présentation afin que les Châtillonnais puissent être informés de ce qu'il se passe lors des séances.

Le procès-verbal du 17 janvier a été envoyé à tous les conseillers pour lecture et validation :

Il est demandé d'y ajouter le salon toutes collections du 8 février dans le calendrier des événements  
Il est validé à l'unanimité

-il est dommage que la diffusion du procès-verbal aux Châtillonnais soit si tardive, il serait plus judicieux de le mettre à disposition sur le site plus rapidement. Les Châtillonnais seraient peut-être plus impliqués dans les sujets si l'information est plus rapide.

→la démocratie locale est récente à Châtillon, elle évolue au fur et à mesure du temps et des observations, d'autres conseils ont fait la même remarque, une solution intermédiaire sera proposée pour que les Châtillonnais puissent avoir connaissance des sujets abordés lors des séances. Il y a une marge de progrès à faire.

-serait-il possible d'ajouter sur le site les ordres du jour et les documents visuels présentés en réunion ?

→ c'est en effet une piste d'amélioration, selon les sujets, les documents pourront être inclus.

#### **7. Temps d'échange avec les conseillers**

-Mme Gouriet fait une synthèse de l'aménagement de la rue de Malakoff et du square Dreyfus qui ont été les sujets principaux de la saison passée.

→rue de Malakoff : il s'agit d'un bel aménagement mais qui suscite des polémiques. Pour mettre fin aux remarques et critiques concernant la fréquentation de la piste cyclable, des élus ont proposé bénévolement de se rendre sur site pour y constater la circulation. Le matin entre 8 et 9h, il y a été vu 48% de vélos pour 52% de voitures, ce qui est à peu près égal.

→Pour le square Dreyfus, grâce aux suggestions des conseillers de quartier, le projet d'aménagement a été amélioré de façon à convenir aux riverains et aboutir à une belle réalisation.

D'autres remarques sont apportées par les conseillers :

-il est demandé de préciser quel a été le volume total de véhicules comptabilisés rue de Malakoff lors du comptage le matin entre 8h et 9h

-Depuis les travaux de la rue de Malakoff, il n'y a plus de place pour du stationnement de proximité et notamment pour les parents qui viennent déposer les enfants chez les assistantes maternelles de la résidence qui sont nombreuses.

-Par contre, le fleurissement de la rue est très réussi et agréable.

-il est signalé que la visibilité est mauvaise pour les voitures qui sortent de la résidence, les conducteurs ne voient pas les vélos ni les enfants et plusieurs accidents ont failli se produire à cet endroit.

→ cette problématique existait déjà avant, il n'y a pas beaucoup de solutions sans raser certains bâtiments lorsque les alignements ne sont pas réguliers.

-Le local de poubelles de la rue de Malakoff est très mal géré, ce qui provoque une fréquentation des rats et des corbeaux, le coin est immonde.

→ ce sujet doit être vu avec le bailleur Vallée sud habitat rapidement afin qu'il agisse pour améliorer le site.

- il est signalé qu'une personne en fauteuil roulant vient déposer ses déchets en voiture et le temps de le faire elle s'est faite verbalisée par les agents chargés de cette mission.

→C'est sans doute à cause d'une vidéo-verbalisation que cet usager a été repéré. Il pourrait s'arrêter sur la chaussée le temps de jeter ses déchets plutôt que de gêner les cyclistes sur leur piste, il faut inverser les réflexes. L'une des solutions pour limiter le nombre de voiture dans les villes à forte densité comme la nôtre (17000 véhicules) est de permettre la circulation de nouveaux modes de déplacements en créant des circuits sécurisés.

-il est signalé que le parking situé sous les tennis de Malakoff va être fermé ainsi que celui de la piscine, ce qui va augmenter le nombre de voitures et de camions voulant se stationner dans le quartier. Ce sujet devient vraiment problématique.

→cette fermeture va effectivement compliquer encore davantage la situation très compliquée du stationnement dans le quartier. En ce qui concerne le parking de la piscine, il va rester accessible le temps des travaux et il faut peut-être y réglementer le stationnement pour assurer une rotation plutôt que du stationnement ventouse.

-la végétation des immeubles de la rue Jean Bouin déborde sur le trottoir de façon très gênante et le bailleur ne fait rien malgré des signalements.

→ un onglet dans l'application a été ajouté pour signaler le problème de végétation tant sur la voie publique que sur les sites privés. C'est un peu plus compliqué avec les bailleurs sociaux qui sont souvent peu réactifs car un courrier doit être rédigé pour les contacter et les sommer d'agir.

-la mairie ne peut-elle pas faire pression sur les bailleurs pour que les résidences soient mieux entretenues car il y a vraiment un laisser-aller flagrant et inquiétant.

→ les services municipaux passent beaucoup de temps à contacter les bailleurs sur ces sujets récurrents.

-des tags ont été trouvés sur plusieurs murs de bâtiments dans le quartier,

→ signaler ces infractions sur l'application pour qu'ils soient effacés rapidement puisque la dégradation des bâtiments publics est interdite.

- il est signalé que les pavés autour du square Dreyfus ne sont pas scellés, seulement joints par de la terre. Du fait des fortes pluies de ces derniers jours, ils sont disjoints par endroits et donc potentiellement dangereux.

-le trottoir au bout du square n'est pas terminé et il n'y a pas de passage piéton

-Outre le problème de stationnement, l'avenue C. Perrière, est aussi une ligne droite qui permet aux voitures puissantes et autre moto de piquer des pointes de vitesse. C'est un lieu de rodéo mais aussi les bus y roulent vraiment très vite.

→ Il s'agit d'un problème récurrent pour toutes les artères rectilignes pour lesquelles des solutions doivent être trouvées, un projet de plateau surélevé au carrefour du café du stade est prévu. Il devrait déjà faire ralentir les véhicules y compris les bus qui ne sont pas gênés par les coussins berlinois.

-Le stationnement est toujours un réel problème sur l'avenue Perrière car tous les camions qui se garaient près de la piscine viennent y trouver une place.

→ suite aux informations de fermeture des parkings, il va devenir très urgent de faire évoluer le projet de la municipalité sur le stationnement.

→ le stationnement réglementé est un outil pour limiter les voitures extérieures intrusives. Il est prévu que le délégataire, chargé du stationnement payant sur la ville, installe des horodateurs pour passer l'avenue Clément Perrière en zone verte de la rue de Malakoff jusqu'au café du stade. Il récupérera ainsi les places qu'il a perdues rue de Malakoff.

Il est également question de réglementer le stationnement en zone verte sur le boulevard de Vanves, c'est encore en négociation avec lui pour un futur avenant au contrat en cours.

→ le projet de la rue Jules Védrine est toujours en cours. Un nouveau rendez-vous est prévu avec les interlocuteurs de la mairie de Malakoff, qui ne sont pas emballés par cet aménagement, ce qui en retarde la faisabilité. Le projet prévoit des places de stationnement sur un côté.

-La piste cyclable rue de Malakoff est un peu surdimensionnée par rapport à son utilisation, les trottoirs sont minuscules et il manque des places de stationnement « d'urgence » pour la synagogue, la crèche notamment et bien sûr pour les personnes handicapées. De fait, de nombreuses places de stationnement ont été supprimées. Les conséquences de cet aménagement n'ont pas été suffisamment anticipées et les riverains subissent des difficultés pour stationner dans le quartier. Il est peut-être possible de faire des correctifs pour améliorer leur quotidien.

→ ce n'est pas la création de la piste cyclable qui a déclenché la problématique du stationnement dans le quartier, le sujet était antérieur et la municipalité doit continuer à trouver des solutions pour éradiquer ce problème. Une concertation a déjà eu lieu sur ce sujet et va se poursuivre pour aller vers des améliorations.

→ la largeur du trottoir de la rue de Malakoff, en regardant les plans n'a pas été diminuée, les piétons sont frôlés par des vélos plutôt que des voitures ce qui est sans doute moins dangereux qu'avant.

-Du point de vue des cyclistes, elle est très pratique et assez empruntée. Son installation va dans le bon sens pour limiter le réchauffement climatique c'est une impulsion pour inciter les riverains à changer leur mode déplacement.

-il est rappelé que les sujets initiés par le conseil concernant : le stationnement, les aménagements de carrefours (café du stade, d'Aywaille) et la vitesse dans le quartier n'ont pas encore abouti. Il sera important de continuer à travailler sur ces projets avec les nouveaux conseillers.

-Les places créées sur le carrefour d'Aywaille sont mieux que ce qui existait avant mais elles ne sont pas encore complètement efficaces car elles servent de places aux voitures du personnel d'Erhman en journée et de leurs camions le soir.

→des panneaux auraient dû être installés pour les arrêts minute en journée pour les usagers du stade et en soirée en zone bleue pour les riverains. Ce système devrait permettre de faire des rotations, ils vont être posés très prochainement. À terme, si la rue Jean Bouin est mise en sens unique il y aura moins de passage à ce carrefour.

→ pendant l'été, des ateliers pour faire avancer le plan global de déplacement vont être organisés par l'élue chargée du sujet, afin d'expliquer les projets et répondre aux questions.



## **8. Échanges avec les Châtillonnais présents**

-Est-il possible de savoir quel a été le nombre de participants, de candidats pour ce quartier au tirage au sort du 30 avril ?

→ pour ce quartier, la participation des riverains n'a pas été très active. Mme Gouriet indique qu'il a fallu les relancer, diffuser à nouveau l'information par tous les moyens possibles afin que la démocratie puisse être réelle. Elle trouvait en effet dommage que cet outil de discussion participative ne mobilise par les citoyens du quartier. Pour finir il y a eu 17 candidats pour le quartier.

-Une personne confirme que le stationnement sur l'avenue C. Perrière est vraiment problématique notamment par la présence de nombreux camions qui viennent parce que le stationnement est gratuit. Qu'elle est la réglementation à l'encontre du stationnement ventouse ?

→ au sujet des voitures ventouses, le signalement sur l'application fonctionne très bien, de nombreux messages sont reçus chaque jour.

Pour régler ce problème, la police doit venir sur place prendre une photo, faire des marquages au sol et revenir pour constater si la voiture a bougé ou non. Si elle n'a pas bougé elle sera verbalisée et enlevée si elle a bougé la procédure doit recommencer. C'est donc très long, ce n'est pas un choix, c'est la réglementation qui protège un peu les propriétaires.

→ le 2<sup>ème</sup> sujet le plus signalé sur l'application est celui des déjections canines, qui est un fléau, une grande incivilité, très impactante, l'achat d'une 2<sup>ème</sup> moto pour le ramassage a dû être fait pour garder une ville propre.

## **9. Date de la prochaine séance : jeudi 17 octobre 19h30**

**L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidentes remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces riches échanges. La séance est levée à 22h05**

**Adjointe à la Maire**

**Co-présidente**

**GOURIET Martine**

**MORANGE-MAJOUX Françoise**